CHAMBLY

ZONE : CONS-014

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
R : RÉSIDENTIEL										
R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										
C : COMMERCE										
C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture	●									
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture		●								
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation			●							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		**(1)**								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES										
STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée										
Jumelée										
Contiguë										
Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-							
Largeur minimale (m)	-	-	-							
Superficie de bâtiment minimale (m^2)	-	-	-							
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-							
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-							
Arrière minimale (m)	-	-	-							
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-							
Profondeur minimale (m)	-	-	-							
Superficie minimale (m^2) centre/extrémité	-	-	-							

DIVERS

PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

(1) 8131 - Acériculture

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année